

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/04

Nombre de Conseillers
En exercice : **10**
Présents : 9
Votants : 9

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**
Le **TROIS MARS**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 24/02/2026

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Yannick FRANCOIS

Secrétaire : Valérie VAGINAY

Délibération publiée le 06/03/2026

BAIL COMMERCIAL DU COMMERCE MULTISERVICE

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, la signature d'un bail pour la location d'un local sis 20 place du Commerce à JARNOSSE devant servir à abriter un commerce multiservices, au profit de **Monsieur PIRON Sylvain**, domicilié 670 route de Thizy à JARNOSSE.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de faire appel à un service juridique pour la rédaction du bail commercial
- DÉCIDE des conditions de bail suivantes :
 - ✓ La durée du bail pour la location d'un local situé 20 place du Commerce abritant un commerce multiservice est fixée à **9 ANS**.
 - ✓ Le **loyer mensuel des murs est fixé à 390 €**, versé à terme échu.
 - ✓ Le **loyer mensuel pour la mise à disposition de la licence IV est fixé à 10 €**, versé à terme échu.
 - ✓ Le locataire n'a rien à payer le 1^{er} mois après signature du bail : la 1^{ère} échéance est offerte.
 - ✓ Le loyer des murs fixe sera **révisé tous les 3 ans**, en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. L'indice servant de base à la révision est le dernier indice connu et publié à la date de prise d'effet du bail.
 - ✓ Aucun dépôt de garantie n'est réclamé.
 - ✓ Les activités du commerce seront principalement : service de bar et de petite restauration, épicerie de secours, dépôt de pain, dépôt de journaux, point Poste, dépannage gaz.
- **DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour la signature du bail à intervenir, et pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à JARNOSSE, le 3 mars 2026

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Valérie VAGINAY

